

Evry, le 17 mai 2022

**Campagne
de bourses de lycées
2022-2023
(fin mai au 20 octobre 2022)**
**Note pour les familles des élèves
de collège des classes de 3ème**

Madame, Monsieur,

- 1 - Les bourses nationales sont des **aides financières** à la scolarité.
- 2 - Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse au lycée à la rentrée 2022, vous devez **retirer un dossier de demande de bourse de lycée** auprès du secrétariat du collège où est scolarisé votre enfant (même s'il est déjà boursier au collège).
- 3 - **INFORMATIONS à votre disposition :**
 - simulateur en ligne pour estimer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse :
<http://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>
(ou taper « Education bourse lycée »)
 - tableau du barème : plafonds de ressources et montants des bourses
 - notice d'information.
- 4 - **Vous déposerez, au collège, un DOSSIER complet, avec des photocopies** (recto/verso, lisibles) de toutes les pièces nécessaires :
 - imprimé de demande de bourse rempli,
 - déclaration automatique des revenus 2022 ou l'avis de situation déclarative des revenus 2021 du **foyer fiscal** (les deux conjoints dans le cadre d'un pacs, vie maritale ou mariage en 2022),
 - imprimé de procuration rempli,
 - autres justificatifs en cas de séparation, de décès, d'un changement de résidence de l'enfant (acte ou convention de divorce, attestation CAF, acte de décès...).
- 5 -

La date officielle de clôture de la campagne de bourse de lycée est fixée nationalement au 20 octobre 2022.
- 6 - Un **accusé de réception** vous sera remis par le collège, **comme preuve du dépôt** de votre demande. Vous devrez le conserver, **il sera exigé** par la DSDEN de l'Essonne en **cas de contestation**.

Pour information : Aucune baisse de revenus survenue en 2022 ne pourra être prise en compte.